



# COUPE DE GIRONDE VTT ENDURANCE REGLEMENT

### **Article 1 : Date et Lieu**

L'épreuve se déroulera le Dimanche 30 août 2015 sur le site du Mugron, territoire de la commune de GAURIAC (33), sous l'égide de l'UFOLEP.

## Article 2 a : Durée de l'épreuve et composition des équipes

La durée de l'épreuve est fixée à 3 heures.

L'épreuve est ouverte aux pilotes nés en 1997 et avant ; une autorisation parentale devra être présentée par les mineurs.

L'épreuve peut être réalisée en équipe de 2 (masculins, féminines, mixtes) ou en individuel (masculines, féminines).

Le départ sera donné le 30 août 2015 à 10h00.

La fin de la course interviendra aux environs de 13h00.

L'organisation se réserve le droit de différer l'horaire de départ en fonction des conditions particulières (climatiques ou autres...).

Les vélos utilisés devront être de type vélos tout terrain en bon état de fonctionnement (freins, pneumatiques, etc...).

### Article 2 b : Epreuves jeunes vététistes

Il v aura trois épreuves d'organisées :

**Une épreuve d'endurance de 3H00** ouverte aux pilotes nés en 1998/1999 en équipes de deux (masculines, féminines, mixtes). Le départ sera donné le 30 août 2015 à 10h00. La fin de la course interviendra aux environs de 13h00.

**Une épreuve d'endurance de 2H00** ouverte aux pilotes nés en 2000/2001 en équipes de deux (masculines, féminines, mixtes). Le départ sera donné le 30 août 2015 à 10h00 La fin de la course interviendra aux environs de 12h00.

**Une épreuve d'endurance de 1H00** ouverte aux pilotes nés en 2002/2003 et 2004/2005 en équipes de deux (masculines, féminines, mixtes). Le départ sera donné le 30 août 2015 à 13h15.

L'organisation se réserve le droit de différer les horaires de départ en fonction des conditions particulières (climatiques ou autres...).

Les vélos utilisés devront être de type vélos tout terrain en bon état de fonctionnement (freins, pneumatiques, etc...).

Une autorisation parentale devra être présentée par les mineurs.

### **Article 3: Informations et inscription**

La Coupe Gironde de VTT Endurance a pour objectif de valoriser les clubs UFOLEP organisateurs d'épreuves d'endurance (2h ou 3h) inscrites au calendrier départemental des « Sports de Nature 2014/2015 ».

L'idée est d'inciter les vététistes Ufolépiens à participer à toutes (ou maximum) les épreuves VTT Endurance du calendrier en proposant un classement individuel et par équipe de la participation dénommé « Coupe Gironde de VTT Endurance ».

Seules les équipes composées exclusivement de licenciés UFOLEP détenteurs de la carte compétiteur VTT de la saison en cours, seront prises en compte pour le classement de cette Coupe.

**L'épreuve est open, et est ouverte aux licenciés UFOLEP, FFC** aux licenciés compétitions de toutes les fédérations pratiquant le cyclisme et aux non-licenciés présentant <u>un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition de moins d'un an.</u>

Les plaques de course seront délivrées aux équipes et aux individuels, sur présentation de leur licence ou de leur certificat médical.

#### **Programme:**

8h00-9h30 : Récupération des plaques et inscriptions

8h30-9h45 : Reconnaissance du circuit

9h45 : Briefing

10h00 : Départ 3H XC pour les pilotes nés en 1997( et avant) et pour les jeunes

vététistes nés en 1998/1999

10h00 : Départ 2H XC pour les jeunes vététistes nés en 2000/2001

12h00 : Fin de course (2H XC) 13h00 : Fin de la course (3H XC)

13h15 : Départ de la course1H XC pour les jeunes nés en 2002/2003 et 2004/2005

14h15 : Fin de la course (1H XC) 14H45 : Remise des récompenses

#### Dossiers et montant de l'inscription

#### >Inscriptions en amont

- *Inscription immédiate* à l'espace *Mondovélo du magasin Sport 2000* de Ste Eulalie, auprès de Stéphan : bulletin d'inscription et autorisation parentale (disponibles sur place)-photocopie de la licence ou certificat médical-chèque de règlement
- Le bulletin d'inscription et l'autorisation parentale pour les mineurs seront téléchargeables sur *notre site internet* <u>www.vttgauriac.fr</u> et dans ce cas, devront être envoyés, accompagnés du chèque d'inscription, à l'adresse suivante :

#### Didier DOUSSET-VTT Gauriac-20 allée de Bertrille 33370 BONNETAN

Le chèque pour l'inscription sera libellé à l'ordre de : « *VTT Estuaire Club Gauriac* ». *Joindre impérativement* la photocopie de la licence ou un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition datant de moins d'un an.

#### Tarifs pour les licenciés UFOLEP et FFC:

- 10€ pour les individuels (nés en 1997et avant)
- 20€ pour les équipes (pilotes nés en 1997 et avant) et 10€ pour les équipes (pilotes nés entre 1998 et 2005).

#### Tarifs pour les non-licenciés :

- 12€ pour les individuels (nés en 1997 et avant)
- 24€ pour les équipes (pilotes nés en 1997 et avant) et 14€ pour les équipes (pilotes nés entre 1998 et 2005).

**Gratuité pour les féminines :** Le club s'inscrit encore cette année dans une démarche d'encouragement de la pratique du VTT féminin pour amener davantage de femmes et de jeunes filles à s'investir dans cette activité. Pour répondre à cet objectif, il nous a semblé que la gratuité des inscriptions serait source de motivation. Mesdames et mesdemoiselles osez le VTT!

#### ➤ Inscriptions sur place

Les inscriptions sur place sont possibles s'il reste des places disponibles et avec une majoration de **4€** *pour les équipes et de 2€ pour les individuels*.

#### **Informations et renseignements:**

Sur le site du club : <a href="www.vttgauriac.fr">www.vttgauriac.fr</a> —Rubrique 3H00 XC DU MUGRON Hervé DONNEGER-Tél: 06.83.85.28.16-Mail: herve.donneger@wanadoo.fr

### **Article 4 : Parking et gestion des déchets**

Une aire de parking sera à disposition, à proximité du lieu de départ, sur le site du Mugron

Les déchets des compétiteurs devront être mis dans des sacs poubelle, et dans les poubelles matérialisées.

L'utilisation des barbecues est interdite sur le site, en dehors de celui sécurisé et prévu par l'organisation.

Toute dégradation du site pourra entraı̂ner des poursuites.

### **Article 5: Prestations**

L'organisation prend en charge le bon déroulement des épreuves avec la collaboration d'un speaker. Un système de chronométrage sera en place sur l'épreuve pour réaliser les classements informatiques.

L'organisation met en place un ravitaillement, solide et liquide. Une buvette et des sandwichs seront proposés par les organisateurs. Des blocs WC seront disponibles sur place et des douches seront à disposition des compétiteurs au gymnase de Gauriac (1km)

### Article 6: Annulation ou Interruption de l'épreuve

En cas de force majeure, l'organisation se réserve le droit d'annuler ou d'interrompre la manifestation.

Aucun recours ne pourra être exercé contre l'organisation.

Le classement sera établi à partir du dernier pointage relevé à l'heure de l'interruption. En cas d'abandon d'un compétiteur ou de l'équipe, quelle que soit la raison, les frais engagés seront conservés par l'organisation.

### **Article 7 : Assurances et sécurité**

L'organisation informe les participants qu'il est de leur intérêt de posséder à titre personnel un contrat d'assurance en cas de dommages corporels. L'organisation a souscrit un contrat d'assurance (APAC) couvrant la manifestation.

Pour la sécurité des participants, il est rappelé que le port du casque rigide attaché est\_obligatoire sur l'ensemble du parcours.

Un poste de secours et des secouristes seront présents sur le site du Mugron.

### **Article 8a : Consignes épreuve des 3H00**

Le classement sera fait sur le plus grand nombre de tours effectués en 3 heures de temps. En cas d'égalité sur le nombre de tours, le classement sera réalisé sur le meilleur temps effectué pour parcourir la totalité des tours en question.

Tout tour commencé devra être terminé.

Le parcours sera matérialisé par des points remarquables tels que de la rubalise, et panneaux de signalisation .Des signaleurs seront postés à des endroits stratégiques.

Le parcours sera ouvert aux reconnaissances à pied ou en VTT à partir de 8h30 jusqu'au briefing à 9h45.

Le nombre de relais entre chaque participant reste libre.

Tout abandon devra être signalé à l'organisation.

Les relais s'effectuent seulement dans la zone prévue à cet effet, au risque d'une exclusion. Le parcours doit être effectué en entier même en cas de panne pour être comptabilisé comme tour complet.

Toute tricherie constatée (coupes de parcours, comportements anti sportifs ou dangereux, deux membres de la même équipe sur le parcours) entraînera la disqualification de l'équipe ou du compétiteur.

### **Article 8b : Consignes épreuves jeunes vététistes**

Les consignes sont les mêmes que pour l'épreuve des 3H00 sauf les suivantes : le classement se fait sur le plus grand nombre de tours effectués en 2H00 de temps ou 1H00 de temps. Les jeunes vététistes doivent se relayer à chaque tour.

### **Article 9 : Classement et récompenses**

3H00 XC

**Classement scratch équipes:** 

#### Seront récompensées :

- Les trois premières équipes masculines.
- Les trois premières équipes féminines.
- Les trois premières équipes mixtes.

#### **Classement scratch individuel:**

#### Seront récompensés :

- Les trois premiers hommes.
- Les trois premières féminines.

#### 3H00 XC/2H00 XC/1H00 XC Jeunes vététistes

#### **Classement équipes :**

Seront récompensées pour chaque catégorie (1998/1999)-(2000/2001)-2002/2003)-(2004/2005):

- Les trois premières équipes mixtes
- Les trois premières équipes masculines.
- Les trois premières équipes féminines.

### **Article 10 : Vol et dégradation**

L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation survenus avant, pendant et après l'épreuve.

Chaque coureur est responsable de l'ensemble de son matériel.

Toute chute d'un concurrent pendant l'épreuve, entraînant des dégradations de son matériel, ne pourra entraîner des poursuites à l'encontre de l'organisation.

### <u>Article 11 : Modification du règlement</u>

Ce présent règlement pourra être modifié à tout moment sans préavis par l'équipe d'organisation jusqu'au 30 août 2015.

### **Article 12 : Acceptation du présent règlement**

Le présent règlement est considéré comme implicitement accepté par les participants à partir du moment où leur dossier d'inscription est pris en compte par l'organisation.

### **Article 13 : Droit à l'image**

L'organisation se réserve le droit d'exploiter les photographies et vidéos prises lors de l'épreuve